

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1017**

commune (s) : Oullins

objet : Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Rue Francisco Ferrer - Boulevard de l'Yzeron - Tronçon 1.2 -  
Construction d'un collecteur T180 - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 29 juin 2009**

**Décision n° B-2009-1017**

commune (s) : Oullins

objet : **Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Rue Francisco Ferrer - Boulevard de l'Yzeron - Tronçon 1.2 - Construction d'un collecteur T180 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0883 en date du 4 novembre 2002, a décidé de l'individualisation d'une autorisation de programme en dépense au titre des travaux de construction d'un collecteur T180, rue Francisco Ferrer et boulevard de l'Yzeron à Oullins dans le cadre de la restructuration du collecteur de l'Yzeron à hauteur de 18 000 000 € HT en dépenses.

Par décision n° B-2008-0540 en date du 22 décembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un collecteur T180, boulevard de l'Yzeron - Tronçon 1.2 à Oullins.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 juin 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Perrier pour un montant de 535 636,90 € HT soit 640 621,73 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour les travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - construction d'un collecteur T180 rue Francisco Ferrer, boulevard de l'Yzeron - tronçon 1.2 à Oullins et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Perrier pour un montant de 535 636,90 € HT soit 640 621,73 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 Gérer le cycle urbain de l'Eau sur le long terme - Lutter contre les pollutions de toute nature individualisée sur l'opération n° 0249 Collecteur Yzeron par délibération n° 2002-0883 du 4 novembre 2002 pour la somme de 18 000 000 € HT en dépenses.

**3° - Les montants** à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - compte 231510 - fonction 2 222 pour un montant de 535 636,90 € HT.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.**